

Je ne reviendrai pas sur tous les points dont ont parlé les orateurs qui m'ont précédé. Je répéterai cependant que nous avons ici un amendement valable, un amendement sensé. J'espère que le gouvernement libéral actuel, pour une fois dans sa vie, acceptera une des recommandations de l'opposition et nommera deux sous-ministres dans ce ministère, dont l'efficacité en sera par le fait même accrue. Ce qui sera avantageux pour le Canada, et aussi tant pour les services des pêches que pour les services de l'environnement du ministère. Nous avons besoin de cet amendement, alors adoptons-le.

• (8.30 p.m.)

[Français]

M. Laprise: Monsieur le président, je voudrais faire quelques observations sur l'amendement présenté par l'honorable député de South Shore (M. Crouse) à l'article 4 du bill C-207, lequel prévoit la création d'un second poste de sous-ministre qui serait exclusivement responsable des lois concernant les pêcheries.

A l'annexe A du bill C-207, on remarque qu'il y a 19 lois concernant les pêcheries, dont 16 s'appliquent directement à l'utilisation des eaux ou aux pêcheries.

Monsieur le président, à première vue, il semblerait que, dans le nouveau ministère de l'Environnement, le domaine des pêches soit négligé. Cependant, ces 16 lois relatives aux pêcheries existent déjà, et il existe également un ministère des Pêches et Forêts responsable de l'administration de ces lois.

J'hésite beaucoup à appuyer l'amendement du député de South Shore, car il tend à multiplier des postes de plus en plus importants dans l'administration du gouvernement. Souvent, les sous-ministres ont beaucoup plus d'autorité que les ministres eux-mêmes. D'abord, ils reçoivent un salaire plus élevé et ensuite, ils semblent contrôler beaucoup mieux les fonctionnaires qui les entourent que le ministre lui-même.

Monsieur le président, les députés et une grande partie de la population—surtout les pêcheurs—sont alarmés par la nouvelle qui vient de nous être communiquée, à l'effet que la pêche au thon et à l'espadon est fort compromise, à cause de la pollution de l'eau de mer par le mercure.

Rien, actuellement n'empêche le gouvernement canadien d'intervenir auprès du gouvernement américain, pour combattre la pollution causée par le mercure. Et pourtant, cela s'est produit. Si un sous-ministre était directement responsable de l'application des lois relatives aux pêcheries, je me demande si ce serait plus efficace.

Même si le bill ne prévoit pas la création d'un second poste de sous-ministre, dont le titulaire s'occuperait spécialement de l'application des lois sur les pêcheries, le ministre aura l'autorité nécessaire pour nommer les fonctionnaires dont il aura besoin pour ce qui a trait à s'occuper de l'environnement et de la pollution des eaux. Ces fonctionnaires pourront s'occuper de l'application des lois relatives aux pêcheries, en vue de protéger aussi bien les pêcheurs des provinces Maritimes que ceux de la Colombie-Britannique, ainsi que les consommateurs canadiens.

Tout en demeurant dans le centre du pays nous sommes fort intéressés aux activités des pêcheurs canadiens, parce que nous savons que s'ils ne peuvent plus s'éloigner pour pêcher l'espadon, c'est nous qui en paie-

[M. Harding.]

rons le prix dans la consommation, non seulement de l'espadon, mais aussi des autres espèces de poissons et de fruits de mer.

Je ne suis pas sûr qu'il soit nécessaire de nommer un deuxième sous-ministre au ministère de l'Environnement. Je crois plutôt qu'on devrait donner plus d'autorité au ministre actuel sur ses fonctionnaires et assurer à ceux-ci la latitude nécessaire pour leur permettre de lutter contre la pollution et faire appliquer les lois actuelles.

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): Le député de Halifax...

M. Forrestall: En toute déférence, je vous signale, Votre Honneur, que j'ai déjà été député junior de Halifax, mais bien que j'aime cette région du Canada je n'ai plus rien à y voir. J'ajoute que j'aime bien le personnel militaire de cette région. Elle est représentée par le chef de mon parti et par le député de Halifax-East Hants. Ma circonscription se situe dans la plus belle partie du Canada; c'est celle de Dartmouth-Halifax-Est. Si Votre Honneur estime qu'il n'y a pas là une différence importante, je l'invite à visiter la côte est de la Nouvelle-Écosse.

M. Comeau: A Noël.

M. Forrestall: Je ne veux pas spécialement convier Votre Honneur à Noël. Il vaudrait mieux que cette visite ait lieu au printemps, en été ou en automne, où la campagne est si agréable.

J'aimerais faire quelques observations à l'appui de l'amendement à l'étude. Je ne représente pas un grand secteur de l'industrie de la pêche, mais j'en représente une partie caractéristique et très importante sur la côte de l'Atlantique. Elle compte des centaines de pêcheurs côtiers ou de fond à plein temps. Les familles de pêcheurs que je représente pêchent depuis des générations. Leurs pères, et grands-pères étaient pêcheurs comme leurs fils et petits-fils le seront. Tous, ils ont fait la pêche au large de la côte est de la Nouvelle-Écosse. Ces gens-là sont fiers de leur mode de vie et de leur capacité de subvenir aux besoins de leurs familles, ce qu'il ne faut pas traiter à la légère. C'est grâce, en partie, à leur attachement à ce mode de vie traditionnel que le Canada est devenu une nation maritime.

Le fait que le bill les prive du droit à une certaine reconnaissance dans le cadre des prérogatives ministérielles ou gouvernementales n'a pas d'importance. Ce qui importe, c'est qu'en les privant de l'identification de leur mode de vie, on leur fera beaucoup de tort. Je pourrais vous parler sérieusement des pêcheurs d'Ecum Secum à Halifax, et de Halifax à Hubbards. Mais le député de South Western Nova et l'auteur de l'amendement l'ont déjà fait avec beaucoup d'éloquence. Je partage leurs vues et leur inquiétude. Je partage tout simplement l'inquiétude de ceux qui vivent à Dartmouth et le long de la côte est de la Nouvelle-Écosse.

• (8.40 p.m.)

Il y a une chose que je voudrais faire. Le bill s'y prête, plus ou moins peut-être, mais la création du nouveau ministère de l'Environnement l'exige presque. Donc, j'ai-